

Lettre de mission – Référente déontologue

Mélanie LOPEZ

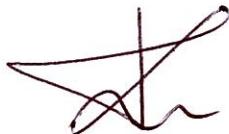
- *Vu les articles L121-1 à L123-10 du code général de la fonction publique portant obligations des agents publics, prévention des conflits d'intérêt et règles de cumul*
- *Vu l'article L124-2 du code général de la fonction publique portant droit pour tout agent public de consulter un référent déontologue,*
- *Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique et prévoyant sa nomination dans les administrations,*
- *Vu le règlement intérieur de l'université d'Artois.*

Madame Mélanie LOPEZ est chargée d'apporter à l'ensemble des agents publics tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques susvisés.

Elle conduira cette mission, en fonction des situations, en lien avec la ou le Vice-président « politique du personnel », la ou le référent à l'intégrité scientifique, la ou le référent laïcité, la ou le Directeur Général des Services, la ou le Directeur des Ressources Humaines, la ou le Responsable du service des Affaires Générales et Juridiques.

À Arras, le 2 décembre 2024

Présidente de l'Université d'Artois



Mélanie LOPEZ



Anne DAGUET-GAGEY